A2-7 T6- Informer, conseiller et former le client sur l'utilisation, le fonctionnement et l'entretien sous contrôle du tuteur ou du chef d'équipe. A2-7 T7- Mettre en oeuvre les procédures de recette.

A3-1 T2- Prévoir et/ou contrôler les lots de matériels et composants nécessaires à son activité

A3-1 T3- Mettre à jour les configurations : modifications et évolutions techniques des installations.

A3-1 T4- Prévoir les outillages et appareils de mesure. Identifier les équipements matériels qui constituent l'installation.

A3-1 T5- Participer à la planification de son activité. A3-1 T6- Gérer son temps d'intervention.

A3-1 T7- Participer au suivi administratif de son activité.

A3-1 T8- Participer à la facturation d'une intervention (dans le domaine grand public).

A3-2 T2- Exploiter et mettre à jour sa documentation technique et réglementaire et celle de l'entreprise.

A3-3 T1- Conseiller,
Informer l'utilisateur sur
l'existant.
A3-3 T2- Informer et
sensibiliser l'utilisateur sur
l'évolution de son
installation et des produits.

A3-3 T3- Préconiser des améliorations et / ou des évolutions de l'installation existante.

A3-3 T1- Conseiller, informer l'utilisateur sur l'existant.

A3-3 T2- Informer et sensibiliser l'utilisateur sur l'évolution de son installation et des produits.

A3-3 T3- Préconiser des améliorations et / ou des évolutions de l'installation existante. A3-3 T4- Fidéliser la clientèle et conforter une relation de qualité.